

MAIRIE DE FLEY

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 28 mars 2014

Etaient présents : M. Jean-Noël GORGE, M. Patrick LONJARET, Mme Denise MOREAUX-CHAROLLES, M. David BARBE, M. Jean-Pierre GILBERT, Mme Danielle GREUZARD, M. Eric BOONE, M. Philippe DE LA BUSSIÈRE, M. Christian GERMAIN, Mme Alexandra VERRIER, Mme Catherine LAVIGNA.

Secrétaire de séance : Mme Denise MOREAUX-CHAROLLES



1°) ELECTION DU MAIRE

La séance a été ouverte sous la présidence de M. François GARY Maire sortant. Les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions. Le maire sortant a passé la présidence au doyen de l'assemblée. Ce dernier a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection du maire. Il a rappelé qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité deux assesseurs : Mme GREUZARD Danielle & M. BOONE Eric

Chaque conseiller municipal, s'est approché de la table de vote et a fait constater aux assesseurs qu'il n'était porteur que d'une seule enveloppe du modèle uniforme fourni par la mairie. Le président l'a constaté, sans toucher l'enveloppe que le conseiller municipal a déposé lui-même dans l'urne prévue à cet effet.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Résultats du premier tour de scrutin :

- a) Nombre de conseillers présents à l'appel : 11
- b) Nombre de votants (enveloppes déposées) : 11
- c) Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L.66 du code électoral) : 0
- d) Nombre de suffrages exprimés : 11
- e) Majorité absolue : 6

M. GORGE Jean-Noël: 11 (onze suffrages)

M. Jean-Noël GORGE a été proclamé Maire, à la majorité absolue, au 1er tour de scrutin et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

2°) DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Il est rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de trois adjoints.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L 2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal peut librement déterminer le nombre d'adjoints appelés à siéger ;

Considérant cependant que ce nombre ne peut pas excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur le maire,

Le conseil municipal décide, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 1 abstention, et 1 voix contre.

- d'approuver la création de 3 postes d'adjoints au maire.

3°) ELECTION DES ADJOINTS

Le Conseil Municipal a désigné à l'unanimité deux assesseurs : Mme GREUZARD Danielle & M. BOONE Eric

M. GORGE Jean-Noël a rappelé que les adjoints sont élus au bulletin secret à la majorité absolue.

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection des adjoints.

Ont obtenu :

- 1^{er} adjoint : M. GERMAIN Christian : neuf, 9 voix
- 2^{ème} adjoint : M. de LA BUSSIÈRE Philippe : dix, 10 voix
- 3^{ème} adjoint : Mme MOREAUX-CHAROLLES Denise: dix, 10 voix

Ont été proclamés adjoints et immédiatement installés M. GERMAIN Christian, M. de LA BUSSIÈRE Philippe, Mme MOREAUX-CHAROLLES Denise en tant que respectivement 1^{er}, 2^{ème} et 3^{ème} adjoints de Monsieur le Maire ;

4°) INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS

M. GORGE Jean-Noël a communiqué les indemnités versées aux élus, maire et adjoints et a demandé de procéder au vote pour maintenir ou modifier les taux en place.

Le conseil municipal décide à l'unanimité et après en avoir délibéré, de garder les mêmes taux d'indemnités pour le maire et les adjoints, sur la base de :

Pour le maire une valeur brute de 484.68 € brut soit de 434.04 net par mois coefficient de 12.75/100

Pour les adjoints une valeur brute de 136.85 € brut soit de 122.55 net par mois coefficient de 3.6/100

5°) COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission des VOIRIE, ASSAINISSEMENT, AFFAIRES AGRICOLES :

Rapporteur : Christian GERMAIN

Membres : Denise MOREAUX-CHAROLLES – Patrick LONJARET – Eric BOONE – Philippe de LA BUSSIÈRE

Commission FINANCES, URBANISME, BATIMENTS COMMUNAUX :

Rapporteur : Philippe de LA BUSSIÈRE

Membres : Christian GERMAIN - Denise MOREAUX-CHAROLLES - Jean-Pierre GILBERT – Danielle GREUZARD

Commission ENFANCE ET AFFAIRES SOCIALES, TRANSPORT SCOLAIRE :

Rapporteur : Alexandra VERRIER

Membres : Christian GERMAIN – David BARBE

Commission VIE LOCALE, ENVIRONNEMENT, COMMUNICATION :

Rapporteur : Denise MOREAUX-CHAROLLES

Membres : Eric BOONE – David BARBE - Danielle GREUZARD – Catherine LAVIGNA

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

Membres du Conseil : Christian GERMAIN - Danielle GREUZARD - Denise MOREAUX-CHAROLLES - Catherine LAVIGNA

Membres hors Conseil : Roger DUBOIS – Jean COGNARD -

SYSDEL

Délégués Titulaires : Philippe de LA BUSSIERE - Denise MOREAUX-CHAROLLES

Déléguée suppléante : Catherine LAVIGNA

Syndicat Intercommunal des Eaux du Sud Ouest de Chalon :

Délégué Titulaire : - Christian GERMAIN

Déléguée suppléante :- Denise MOREAUX-CHAROLLES

Personnes susceptibles d'être contactées 24h/24 en cas d'alerte aux crues et/ou météorologiques :

Philippe de LA BUSSIERE - Christian GERMAIN

Délégués locaux du CNAS

Collège des Elus : Jean-Pierre GILBERT

Collège des Agents : Fabienne CHOUQUET

Délégués Défense Nationale

Jean-Pierre GILBERT

Permanence Administrative

Pour les plis recommandés et colis :

Jean-Noël GORGE - Denise MOREAUX-CHAROLLES

Le Maire,
Jean-Noël GORGE